



**Randon Margeride**  
Communauté de Communes

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE  
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du mardi 08 avril 2025  
Délibération N° DE\_056\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	19	27
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Aurélie MALAVAL, José MARTINEZ, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Laurent RICHARD, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY

Représentés : Joseph BEAUFILS représenté par Jacqueline LIZZANA, Francis GIBERT représenté par Laurent RICHARD, Jean-Paul MEYNIER représenté par Francis SAINT-LEGER, Michèle PIEJOUJAC représentée par Serge ROMIEU, Alain RAYNALDY représenté par Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Gisèle GERBAL

Absents et Excusés : Franck BACHELARD, Serge CORNUT, Céline DELMAS, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Lydie ROCHER, Claude ROLLAND, Patrice SAINT-LEGER, André THEROND

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacqueline LIZZANA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 8 AVRIL 2025**

CADRE OU EMPLOI		CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉ HEBDOMADAIRE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal 1ère Classe	B	0	1 poste à 35h
	Rédacteur Principal 2ème Classe	B	0	1 poste à 35h
	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	3 postes à 35h
			0	1 poste à 31h
	Adjoint administratif		1	1 poste à 35h
	Adjoint administratif		1	2 poste à 35h
	Adjoint administratif		1	1 poste à 17h30
<b>TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			<b>4</b>	
FILIÈRE TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	0	1 poste à 35h
	Technicien Principal 1ère classe	B	1	1 poste à 35h
	Technicien	B	0	2 poste à 35h
	Agent de Maîtrise Principal 2ème classe	C	1	1 poste à 35h
	Agent de Maîtrise	C	0	1 poste à 35h
	Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	1	3 postes à 35h
	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	0	1 poste à 35h
			0	1 poste à 6h
	Adjoint Technique	C	5	5 poste à 35h
	Adjoint Technique	C	1	1 poste à 17h30
Adjoint Technique		1	1 poste à 25h00	
<b>TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE</b>			<b>10</b>	
FILIÈRE ANIMATION	Animateur	B	0	1 poste à 35h
	Adjoint animation Principal 2ème Classe	C	0	1 poste à 35h
			1	2 poste à 35h
<b>TOTAL FILIÈRE ANIMATION</b>			<b>1</b>	
AGEDI	Educateur Principal des APS 2ème classe	B	0	1 poste à 35h
	Educateur Territorial des APS	B	1	1 poste à 35h
<b>TOTAL FILIÈRE SPORTIVE</b>			<b>1</b>	

Date de transmission de l'acte : 10/04/2025

Date de réception de l'AR : 10/04/2025

048-200059102-DE\_056\_2025-DE

Après délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le tableau des effectifs ainsi modifié.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER  
Président de séance



Jacqueline LIZZANA  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lizzana', written over a horizontal line.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025  
Date de réception de l'AR: 10/04/2025  
048-200069102-DE\_056\_2025-DE  
A G E D I

DE\_056\_2025